

Conseil Municipal du 26 juin 2023

à 18h00

N°ordre 19  
N° identifiant 2023-0113

**Titre** Demande d'une subvention Dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) pour l'aménagement du quartier du Palais de Poitiers : Rénovation du Palais des ducs d'Aquitaine et comtes de Poitou - première phase de travaux : dépose et diagnostic des statues de la Tour Maubergeon, curage et désamiantage

Rapporteur(s) Mme Léonore MONCOND'HUY  
Date de la convocation 20/06/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY  
Secrétaire(s) de séance Robert ROCHAUD

**PJ.**

Membres en exercice 0  
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants \_\_\_\_\_ Mandataires \_\_\_\_\_

Observations

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction générale des services Mission Relations territoires - Partenariats
------------------	---

Classé en 1862 au titre des Monuments historiques, le Palais des ducs d'Aquitaine et comtes de Poitou est un édifice emblématique des différentes autorités ayant forgé l'identité politique et culturelle de l'Aquitaine médiévale.

Depuis son acquisition par la ville de Poitiers en 2020, le bâtiment fait l'objet d'un projet de réhabilitation générale, respectueux de toutes les périodes de construction et d'évolution.

Cette première phase de travaux va consister :

- à la dépose et au diagnostic des statues de la tour Maubergeon
- aux travaux de curage et de dépollution du site.

La demande d'autorisation de travaux sur monument historique doit être déposée début 2024 auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac), pour commencement de la phase de travaux au printemps 2024.

Le coût total de l'opération est estimé à 800 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Dépose et diagnostic des statues de la Tour Maubergeon et travaux de curage et désamiantage	800 000	État - Dotation de soutien à l'investissement local (Dsil)	400 000
		Autofinancement	400 000
<b>Total</b>	<b>800 000</b>	<b>Total</b>	<b>800 000</b>

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter le soutien de l'État au travers de la Dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) à hauteur de 400 000 € HT
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet
- d'imputer la recette correspondante, à l'opération 4001 « Quartier du Palais », à l'article 1347 du budget Principal.

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Robert ROCHAUD

RESULTAT DU VOTE	
------------------	--

Mise en ligne le			
Date de réception en		Identifiant de	

préfecture		télétransmission	
Nomenclature Préfecture	7.5	Subventions	